



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

travailleurs de la mine : pensions de réversion

Question écrite n° 1788

Texte de la question

M. Serge Janquin attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des retraités et veuves bénéficiant d'une pension versée par le régime minier de sécurité sociale. Les intéressés, qui ont contribué pour une large part à l'essor de la Nation et qui ont également subi des conditions de vie très particulières, compte tenu des sacrifices qu'ils ont dû consentir en raison de la pénibilité de leur travail, déplorent, surtout en ce qui concerne les veuves de mineurs, ne percevoir que de modestes pensions. C'est pourquoi il lui demande s'il serait envisageable, dans le cadre d'une réflexion propre au régime minier dans son ensemble, de procéder à une juste revalorisation des pensions minières.

Texte de la réponse

Les mineurs et les veuves de mineurs sont très attachés à leur régime de retraite dont les particularités témoignent de la vie qu'ils ont menée. Particulièrement attentif à la situation des veuves de mineurs qui n'ont pour leur quasi-totalité pas de pension personnelle, le Gouvernement a décidé de porter le taux de liquidation de la pension de veuve de 52 à 54 % à partir du 1er juillet 1998. Cette mesure juste et attendue sera financée par la subvention d'équilibre du régime minier, inscrite au budget du ministère de l'emploi et de la solidarité. Il est précisé à l'honorable parlementaire que le décret n° 46-2769 du 27 novembre 1946 modifié portant organisation de la sécurité sociale dans le mines sera amendé en conséquence.

Données clés

Auteur : [M. Serge Janquin](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (10^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1788

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 1997, page 2515

Réponse publiée le : 9 mars 1998, page 1350